

SEANCE DU 11 FEVRIER 2015 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 11 Février deux mille quinze à 18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Michel BERGERON, Adjoint au Maire,
- Marie Anne ELISSALDE, Adjointe au Maire,
- Yannick LOZACHMEUR, Adjoint au Maire,
- Valérie DROUHOUT, Adjointe au Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Seltana BERTEAU, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUENON, Conseiller Municipal Délégué,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Guillaume BLANCHER, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale,
- Anne JARRIGE, Conseillère Municipale,
- Cécile MONTSEC, Conseillère Municipale Déléguée,
- Elisabeth DESPLATS, Conseillère Municipale Déléguée,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Nicolas MADRELLE, Conseiller Municipal,
- Janine THORE, Conseillère Municipale,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,

ETAIENT ABSENTS :

- Frédérique MARON, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Marie-Claude GOUGUET, Conseillère Municipale Déléguée, qui a donné pouvoir à M. PINSTON

Monsieur Alain TURBY ouvre la séance et propose Madame Anne JARRIGE comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE	3
1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	4
2. BUDGET PREVISIONNEL 2015	10
3. CONVENTION DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ – AVENANT.....	17
4. SAEM REGAZ - CESSION DE PARTS A BORDEAUX METROPOLE	18
5. MARCHE ELECTRICITE – GROUPEMENT DE COMMANDES - SDEEG	20
6. CHEMIN DE LA GARDETTE – DELEGATION DE LA MAITRISE D’OUVRAGE A LA COMMUNE DE LORMONT	21
7. FOCUS SUR LE CHATEAU BRIGNON	22

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Au sujet de son propos sur le partenariat associatif (Point 5), Madame THORE indique que les économies réalisées ne l'étaient pas par le biais des bénévoles mais dans le cadre d'une convention de partenariat avec les associations qui faisaient intervenir des prestataires rémunérés.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'agent en poste au Brignon, Madame THORE indique que cet agent n'était pas occupé à 95 % par les manifestations organisées par l'Association occupant les locaux du Brignon. Il était également chargé du parcours BD en direction des enfants des écoles.

Monsieur le Maire indique qu'un focus financier sera présenté en fin de réunion sur le Château Brignon car pour lui un éclairage est nécessaire sur ce dossier.

Monsieur PINEAU, absent de la séance du 26 janvier, souhaiterait revenir sur des données chiffrées du DOB. Lors de cette réunion Monsieur le Maire remarquait que, globalement depuis 10 ans, la Commune connaissait une capacité d'autofinancement brut négative. Ce résultat était prévu dans les perspectives de l'audit. Selon Monsieur PINEAU, ce n'est pas conforme à la réalité, la capacité d'autofinancement de la Commune ayant toujours été positive. Il indique toutefois que pour la première fois elle sera négative en 2014.

Monsieur le Maire reconnaît en effet que ces données ont été mal interprétées.

Monsieur PINEAU indique par ailleurs que le tableau ne présente pas la capacité d'autofinancement brut de la Commune mais la capacité d'autofinancement net. Il conclut en indiquant que la formule de calcul adoptée sur la capacité de désendettement de la Collectivité n'est pas correcte. En effet, il faut prendre en compte la capacité d'autofinancement brut, également appelée épargne brute et non pas la capacité d'autofinancement net. Il ne remet pas en cause l'aggravation des contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les Communes, mais il faut tout de même restés vigilants sur les diagnostics présentés. (Des précisions sont apportées par Monsieur le Maire sur ce point page 22)

Monsieur le Maire comprend le souci de rigueur de Monsieur PINEAU et il le rejoint sur son analyse. Il propose de revoir les différentes formules de calcul mises en cause et de publier un rectificatif.

Le procès-verbal n'appelant aucune autre observation est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaiterait que soit retirée la question portant sur la Convention avec ARTEC, association qui exploite le cinéma Favols, en effet, la rencontre avec le responsable de l'association afin d'évoquer les termes de ce partenariat n'ayant pu se faire à ce jour.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion de la Commission Ressources du 4 février 2015, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des subventions attribué aux Associations.

Compte tenu du contexte financier de la Commune, la Commission a pris la décision difficile de diminuer d'environ 10 % le montant accordé à certaines associations sauf pour le CACBO, l'ASCJB, O'fil du jeu ainsi que pour les associations qui perçoivent la somme de 100 €.

En ce qui concerne l'Association O'fil du jeu, Monsieur le Maire précise que cette Association sollicitait 25 000 €. Il lui a été proposé de lui octroyer dès à présent une aide de 22 500 € et de l'accompagner dans la recherche de financements complémentaires. Monsieur le Maire ajoute que si cette démarche n'aboutissait pas, il s'est engagé à revoir le montant de la subvention attribuée. Il souligne que l'an dernier cette association a assumé des prestations complémentaires et a refusé une subvention exceptionnelle de 5 000 € que la majorité municipale avait proposé de lui attribuer indiquant que leur trésorerie était suffisante pour assurer leur fonctionnement. Monsieur le Maire juge ce comportement très honorable.

Par ailleurs, en ce qui concerne le CACBO et l'ASCJB, il avait été envisagé de diminuer le montant des subventions afin d'engager un plan de rénovation des installations sportives et culturelles municipales. Après discussion au sein de la Commission Ressources, du Groupe majoritaire du Conseil Municipal et concertation des Présidents des Associations concernées, il est proposé de surseoir à cette décision et d'accorder respectivement 101 600 € au CACBO et 89 000 € à l'ASCJB. Lors du Grenelle des Associations qui sera organisé très prochainement, ces projets de rénovation seront arbitrés en concertation avec les associations ad-hoc.

Par ailleurs, suite à une rencontre, le Comité des Fêtes a communiqué des éléments financiers. Toutefois, un complément d'informations a été demandé notamment sur le programme de la fête locale à remettre avant la fin mars/début avril. Dans l'attente, la dépense a été inscrite au budget de l'exercice en cours, à l'article des dépenses imprévues.

Enfin, une somme de 8 000 € correspondant à la prestation conduite par l'Association Passage à l'Art dans le cadre du parcours BD à destination des écoles, a été provisionnée à l'article dépenses imprévues du budget de l'exercice en cours. Se pose la question de savoir si ces interventions prennent en compte l'année scolaire ou l'année civile.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 20 000 € à l'Association EDECE qui accompagnera à la création d'entreprises. Cette association a comme objectif que 10 % des entreprises immatriculées dans le cadre des formations proposées s'installeraient sur le territoire de la Commune. Il rappelle que la situation économique de la Commune est préoccupante.

Avant de céder la parole aux intervenants, Monsieur le Maire précise que le montant global des subventions attribué aux associations s'élève à 393 993.00 € et représente 5.65 % du budget de fonctionnement de la Commune.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	DEMANDES 2015	PROPOSITIONS 2015	COMMENTAIRES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ARTICLE 657362)		86 570,00 €	
SOUS TOTAL 1		86 570,00 €	
ASSOCIATIONS LOCALES (ARTICLE 6574)			
A.S.C.J.B.	89 000 €	89 000,00 €	
ACA (ASSO DES COMMERCANTS)		450,00 €	
ASS. DES BRIQUES POUR L'AVENIR	800 €	720,00 €	
ASS. DES MEDAILLES DU TRAVAIL	250 €	225,00 €	
ASS. DES PARENTS D'ELEVES AUTONOMES		315,00 €	
C.A.C.B.O.	101 600 €	101 600,00 €	
CLUB DES AINES		450,00 €	
COMITE DE JUMELAGE		1 350,00 €	
COMITE D'ENTENTE D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES		950,00 €	
COMITE DES FETES ET LOISIRS		24 000 € en Dép. Imprévues en Fonctionnement	
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	66 000 €	61 000,00 €	
FCPE COLLEGE DE CARBON BLANC		225,00 €	
FCPE ECOLES DE CARBON BLANC		315,00 €	
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE CARBON BLANC		2 700,00 €	
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME		180,00 €	
O FIL DU JEU	25 000 €	22 500,00 €	
PASSAGE A L'ART		8 000 € en Dép. Imprévues en Fonctionnement	
RUGBY BASSENS/CARBON-BLANC/STE EULALIE		700,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE		450,00 €	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS		450,00 €	
TOIT CARBON-BLANC	800 €	540,00 €	
UNSS DE CARBON BLANC		450,00 €	
SOUS TOTAL 2		284 570,00 €	
AUTRES ASSOCIATIONS (ARTICLE 6574)			
ASS. AIDES EN GIRONDE		135,00 €	
ASS PARALYSES DE FRANCE		180,00 €	
ASS. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE GIRONDE		100,00 €	
ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	300 €	100,00 €	
ASSOCIATION EDECE	20 000 €	20 000,00 €	
CLOWNS STETHOSCOPIES		135,00 €	
COP GIRONDE (Change to Organic Pesticides)		100,00 €	
CROIX ROUGE		135,00 €	
ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU SUD OUEST	1 500 €	100,00 €	
ESCALE ESTUAIRE DE LA GIRONDE	300 €	225,00 €	
GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES		100,00 €	
LICRA	200 €	135,00 €	
MEDECINS SANS FRONTIERES		100,00 €	
MEDIATHEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX		100,00 €	
PREVENTION ROUTIERE		100,00 €	
SOUS TOTAL 3		21 745,00 €	
TOTAL 2 + 3		306 315,00 €	
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET NOUVELLES DEMANDES (ARTICLE 6574)			
A.S.C.J.B.		588,00 €	
C.A.C.B.O.		520,00 €	
SOUS TOTAL 4		1 108,00 €	
TOTAL 2+3+4 compte 6574		307 423,00 €	
TOTAL GENERAL		393 993,00 €	

Monsieur PINEAU remercie Monsieur le Maire pour ces éléments d'information. Il note le revirement de la Municipalité par rapport à l'ASCJB et au CACBO, associations qui étaient très surprises dans un premier temps, puis inquiètes de voir baisser leurs subventions. Par ailleurs, il déplore la décision prise pour le Comité des Fêtes.

Monsieur PINSTON indique que ces projets décisions ont été longuement évoqués en Commission Ressources auxquelles participe Monsieur PINEAU qui n'intervient pas mais

prend beaucoup de notes. Il confirme que ces projets ont été discutés également au préalable avec les Associations concernées.

Madame BECERRO souhaiterait tout d'abord remercier les services pour l'envoi des documents suffisamment tôt ainsi que les réponses et les documents d'informations apportés à ses interrogations qui ont permis de faciliter sa compréhension.

Au nom du groupe AGA, elle indique que le budget primitif 2015 et les propositions pour les subventions aux associations sont tous réalisés et établis sous le régime d'austérité imposé par le Gouvernement, austérité qu'elle désapprouve totalement. Surtout quand on lit dans la presse du 10 février où il est indiqué le nombre de milliards qui ont encore échappé au fisc ! C'est indécent ! Et cela renforce sa position de Gauche, contre l'austérité.

En conséquence toutes ses positions à propos des 2 premiers points sont des désaccords politiques fondamentaux. L'application locale de ces contraintes ne lui convient donc également pas.

Elle a tout à fait conscience qu'un Maire, de quelque tendance soit-il, doit entrer dans ce cadre rigide. Et CARBON-BLANC n'y déroge pas. Sa question est : l'austérité pour les collectivités locales est annoncée jusqu'en 2017, au moins ! Jusqu'à quand les Collectivités vont-elles se plier à ces injonctions, sans réellement réagir ? Elle sait très bien, et Monsieur le Maire l'a dit lors de la commission ressources qu'après les réductions de dépenses de fonctionnement, qui à un moment donné seront difficilement compressibles, il faudra s'attaquer aux réductions de postes et en premier lieu ne pas remplacer les départs en retraite, dès 2016.

Pour le groupe AGA, il s'agit à terme d'une baisse de la qualité du service rendu aux habitants qu'il ne peut accepter. Il ne hurlera pas avec les loups pour dire « il y a trop de fonctionnaires ! ». Madame BECERRO pense, que dans une période où les difficultés s'accroissent pour les familles, il y a au contraire pour le service public un devoir d'être encore plus présent et efficient pour répondre aux besoins de la population.

Elle ne répétera pas à chaque fois sa position fondamentale, mais elle sous tendra ses interventions sur l'application locale.

A partir des chiffres officiels des budgets de la commune, elle a étudié la baisse des recettes, depuis 2010 : pour la Dotation Globale de Fonctionnement : une perte de 593 467€, pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain : 160 138€ supplémentaires prélevés, donc au total : un manque de recettes de 753 605 € pour CARBON-BLANC sur 5 ans. Et cela sans compter (puisque les chiffres du coût des rythmes scolaires imposés depuis 2013 ne sont pas encore connus). En rajoutant enfin, que dans le même temps le nombre d'habitants a augmenté, et donc les besoins en service public également. Où va-t-on ?

En complément des propos de Madame BECERRO, Monsieur PEREZ ROBA regrette le choix qui est fait de répercuter les baisses des dotations de l'Etat sur les subventions allouées aux Associations. Il se réjouit de la décision prise en faveur de l'ASCJB et du CACBO. A propos de l'Association EDECE, il souhaiterait savoir si la Municipalité a des éléments de comparaison

sur ses actions dans d'autres Communes. Il regrette de ne pas avoir sur le tableau présenté les subventions accordées l'an dernier et il s'étonne que certaines associations n'aient pas sollicité de subventions alors qu'une aide leur est accordée. Il souhaiterait savoir si des éléments financiers sont transmis aux services municipaux. Par ailleurs, ayant entendu les explications de Monsieur le Maire sur l'Association Passage à l'Art, il souhaiterait qu'une activité BD, entre autre, soit maintenue sur ce site. En conclusion, Monsieur PEREZ ROBA indique que son groupe votera contre la politique de subventionnement telle que proposée.

Madame BECERRO se demande quel impact sur les carbonblanais aura l'implantation de l'Association EDECE ? Par ailleurs, elle se réjouit des discussions entamées avec le Comité des Fêtes qui organise des manifestations désirées par une partie de la population et se félicite d'avoir participé à la décision prise par la Municipalité en faveur de l'ASCJB et du CACBO.

Monsieur le Maire ne souhaite pas rentrer dans le jeu d'une quelconque provocation tel que le ton a pu être donné ce soir sur certains dossiers. Il aimerait toutefois éclaircir certains points. En effet, il indique que les opérations d'investissement inscrites à l'article « dépenses imprévues » du budget auraient été co-décidées avec les associations qui lui ont fait savoir qu'elles n'étaient pas en mesure aujourd'hui de s'engager dans cette démarche. Il insiste sur le fait que la Municipalité soutient pleinement les Associations. Toutefois, il est désolé de constater que l'état du patrimoine est pitoyable et qu'il y a réellement un souci de sécurité sur les installations municipales. En aucun cas, il ne souhaite pénaliser les associations mais les adhérents de celles-ci ont droit à des installations en bon état de sécurité.

Par ailleurs, il reconnaît que les séances du Conseil Municipal sont un lieu d'expression mais pour lui les Commissions Municipales le sont aussi. Il s'étonne d'ailleurs que l' élu représentant l'Opposition au sein de la Commission chargé du dossier Brignon ne soit pas un élu de l'ancienne mandature.

En ce qui concerne l'intervention de Madame BECERRO au sujet des subventionnements, elle fait état du débat concernant les arbitrages gouvernementaux en terme de dotations aux collectivités et Monsieur le Maire souhaiterait avoir des précisions sur son souhait de passer à une forme de réaction réelle. Que propose-t-elle ?

Madame BECERRO lui indique qu'elle lui fera part en Commissions de ses nombreuses propositions.

Monsieur le Maire se dit avide de connaissances en la matière.

Par ailleurs, au sujet du Comité des Fêtes, Monsieur le Maire indique qu'il lui paraît logique de demander à cette association des bilans et les projets, les orientations qu'elles envisagent de prendre pour justifier l'utilisation de l'argent public.

Par rapport à l'interrogation de Monsieur PEREZ ROBA sur le retour d'expérience de l'Association EDECE, Monsieur le Maire indique que CER France est le principal acteur derrière cette structure et accompagne déjà la création d'entreprises notamment sur la ville d'Artigues.

Il relativise toutefois le propos de Madame BECERRO qui indique que l'Association EDECE est amenée à créer une à deux entreprises en année 1, la réalité est que cette association a pour vocation à créer quatre ou cinq entreprises par an sur le territoire carbonblanais. Il assure par ailleurs que l'association prendra en charge ses fluides et qu'elle occupera seulement un local d'environ 20 m², trois fois par semaine et en journée uniquement. Il restera suffisamment d'espaces pour accueillir d'autres activités en direction des carbonblanais. La culture et l'économie peuvent parfaitement cohabiter en ces lieux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe en matière de subventions certaines règles. Des informations ont été données aux associations afin que les éléments soient transmis dans un premier temps avant le 15 décembre 2014 afin que la Commission Ressources ait la capacité de les analyser. Peu d'associations ont répondu. Il comprend que c'est la première fois que le budget communal est voté en Février. C'est pourquoi des délais supplémentaires ont été accordés. Toutefois, si la reconduction de ces subventions a été logique, le versement ne sera effectué que lorsque les services seront en possession de justificatifs.

Monsieur BERGERON fait part de son sentiment en tant que vieux carbonblanais ainsi que des motifs qui l'ont incité à s'engager dans cette campagne municipale. Il est tout à fait conscient de la crise financière actuelle qui provoque une diminution de la dotation globale de fonctionnement, qui provoque des difficultés en raison de l'application des rythmes scolaires et d'une manière générale la crise qui frappe l'économie française. Mais il ne faut pas oublier les erreurs fondamentales de gestion commises par les anciennes mandatures. Il cite le montant de l'opération du Brignon et notamment l'investissement obligatoire à inscrire au budget afin de finir les travaux interrompus mi-2013. Il note également l'apport important de population nouvelle dans un laps de temps très court. Il faut répondre immédiatement aux besoins de ces nouveaux administrés, mais les ressources où sont-elles ? Bien sûr, elles sont dans les contributions des nouveaux habitants mais ne seront répercutés que dans un ou deux ans. Comment gérer les besoins qui s'accumulent avec des ressources qui viendront plus tard pendant que d'autres ont dépensé l'argent qui était disponible et n'ont pas su anticiper ? Il évoque le dépérissement économique de la zone de La Mouline, du secteur commercial de Favols. Il refuse catégoriquement de recevoir des leçons de personnes qui ont laissé la Commune dans une situation si catastrophique.

Monsieur PINEAU souhaite recentrer le débat sur les subventions. Il constate que la décision de modifier le montant attribué au CACBO et à l'ASCJB a été précipitée. La Municipalité avait-elle peur d'une réaction de ces associations ? Il se réjouit toutefois de ce revirement. Au sujet du Brignon, il indique qu'il s'implique véritablement dans cette Commission qualifiée de Commission d'Enquête. En ce qui concerne l'EDECE, il affirme que son groupe est très sensible à l'action économique et il reconnaît que la démarche de formation prodiguée par cette association paraît intéressante. Il souligne que ce type de structure est en général très soutenu par des subventions. Il fait le pari que cela marche afin de justifier le montant de subvention accordé par la Municipalité. Il note qu'après avoir organisé la fête l'an dernier et s'en être félicitée, la Municipalité a décidé de charger le Comité des Fêtes de cette mission pour 2015. Néanmoins, lors d'une réunion publique, l'Amicale du changement, association politique qui soutient le groupe majoritaire du conseil municipal, il a été mentionné que cette association serait chargée de cette organisation en 2016. Il souhaiterait savoir si cette information est juste car pour lui cela participe à une zone de flou qui règne sur cette manifestation.

Monsieur PINSTON indique que lors d'une rencontre le Président du Comité des Fêtes lui a remis un document financier succinct. Monsieur PINSTON a souhaité avoir un programme des festivités. Il est toujours dans l'attente de ces informations. Malgré tout, la subvention a été prévue au budget de l'exercice en cours, au chapitre « dépenses imprévues ». Quant à l'association à laquelle Monsieur PINEAU fait référence, il précise qu'il n'a jamais rien été promis.

Monsieur le Maire précise que de nombreux carbonblanais également ont trouvé que la fête organisée en 2014 avait été une réussite. Il lui rappelle que la nouvelle municipalité a pris ses fonctions en avril, qu'il existait quelques tensions et qu'il était difficile de faire autrement lors de cette fête locale. Lorsqu'une action est menée et qu'elle est globalement positive, il est bon de le souligner. Quant à la Commission (qualifiée d'enquête par Monsieur PINEAU) du Brignon, il est nécessaire d'avoir un historique pour comprendre ce qui s'est passé afin d'envisager un avenir pour ce bâtiment. Il veut comprendre les arbitrages qui ont été pris. Il souhaite pouvoir répondre sereinement à son successeur dans la continuité républicaine, car il y en aura un, un jour, lorsque celui-ci lui posera des questions sur le traitement de ce dossier. Combien de fois, lors de cette Commission, Monsieur PINEAU a été sollicité ? Sa réponse étant, « je ne sais pas, je n'étais pas élu ». Monsieur le Maire souhaiterait avoir des réponses fermes. Par ailleurs, Il ne se reconnaît pas la vision de pouvoir enquêter pour entamer une quelconque poursuite. Il laisse cela à d'autres actualités, ce n'est pas son propos.

En ce qui concerne l'EDECE, pour avoir une expérience dans le secteur de la formation, il a été très vigilant sur le choix de la structure associée à ce domaine. Quant à l'Amicale du Changement, Monsieur le Maire se dit flatté voire honoré de constater le succès que cette réunion emporte notamment compte tenu de sa fréquentation par des personnes qui ne sont pas connues pour le soutenir pleinement. Ces personnes sont venues, ont écouté, pris des notes. Il regrette que les questions posées ce soir ne l'aient pas été dans le cadre de cette réunion. Il indique que la fête locale 2015 sera organisée par le Comité des Fêtes si celui-ci présente un programme fin mars/début avril, programme qui devait être remis au préalable le 15 décembre. Pour 2016, Monsieur le Président de cette Association lors d'une réunion a indiqué qu'il souhaitait apporter des idées, faire en sorte que les carbonblanais participent à une réflexion. Monsieur le Maire pense que si l'équipe du Comité des Fêtes est étoffée, le résultat n'en sera que meilleur. Ainsi, elle peut travailler avec l'Amicale du changement. Il est persuadé que ce travail sans aucune contingence de réflexion peut aboutir sur une très belle manifestation. Il souhaite que les carbonblanais qu'ils appartiennent ou non à une association soient les bienvenus pour participer au succès de cet événement.

Madame BECERRO est agacée de toutes ces discussions incessantes. Lors de la campagne électorale des municipales, tous les candidats ont déclaré vouloir travailler constructivement. Son groupe essaie d'agir dans ce sens. Elle a voulu participer aux réunions concernant le Brignon non pas pour savoir ce qui s'était passé mais pour faire le point à moment donné et pour pouvoir avancer. Elle a appris de nombreuses choses que les membres du Conseil Municipal n'auraient pas dû ignorer. Dans la perspective de la continuité du service public, Madame BECERRO en s'adressant aux anciens élus souhaiterait réellement connaître les faits politiques des décisions prises. Au-delà des divergences

politiques, il faut œuvrer dans l'intérêt des carbonblanais. C'est pour cette raison qu'elle souhaiterait associer la population au devenir de ce site.

Sans revenir sur l'actualité, Madame CANALES indique qu'au sein d'une Municipalité, le Maire est décisionnaire. Lors de ces réunions, elle a essayé d'apporter des réponses. Pour elle, il n'y a pas de sa part, de rétention d'informations.

Monsieur MADRELLE souligne que manifestement la majorité actuelle connaît des difficultés pour avancer dans ce dossier sans en connaître les moindres détails. Toutefois, il pense que les Services Municipaux sont à même de communiquer des informations. Il propose de créer une commission ad-hoc avec quelques anciens élus qui ont été en charge de ce dossier. Il faut maintenant avancer.

Monsieur le Maire s'étonne de la vision de Madame CANALES par rapport au pouvoir du Maire car il fait en sorte que les élus de sa majorité soient informés des décisions qu'il prend afin de pouvoir le remplacer très rapidement en cas d'indisponibilité imprévue. Il évoque des problèmes rencontrés à la Maison de la Petite Enfance où l'ancien adjoint en charge de ce dossier lui a demandé de le contacter pour lui apporter des informations. Monsieur le Maire ne manquera pas de le faire très rapidement. Par ailleurs, il répond à Monsieur MADRELLE sur le fait qu'il lui faille rester en vie suffisamment longtemps pour expliquer ce qui s'est passé dans la Commune avant son élection, il ne doute pas de la longévité des politiques pour pouvoir effectivement lui apporter des éléments de réponses dont il a besoin. La continuité républicaine n'est pas ce qui a fait leur succès en ce début de mandat. La Commission en charge du Brignon existe déjà. Elle est composée des Adjointes ainsi que d'un membre de chaque opposition du conseil municipal. Il pense que Monsieur MADRELLE aurait dû y siéger. D'autres personnes pourraient éventuellement faire partie de cette Commission informelle. Monsieur le Maire est avide des propositions de l'Opposition dans le cadre des Commissions.

Après ce large débat, Monsieur le Maire procède au vote qui donne le résultat suivant :

- 22 VOIX POUR
- 2 VOIX CONTRE (Groupe AGA)
- 5 ABSTENTIONS (Groupe CARBON-BLANC, Fièrre, Forte et Solidaire)

2. BUDGET PREVISIONNEL 2015

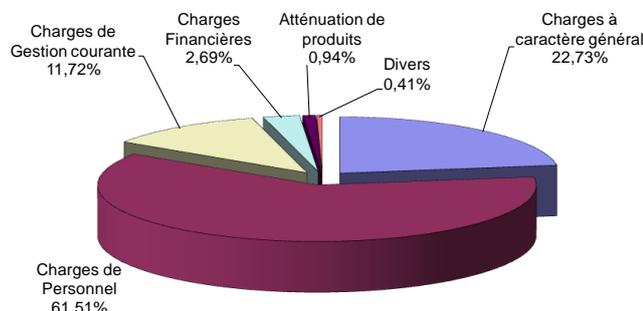
Monsieur le Maire indique que le Budget proposé pour l'année 2015 s'équilibre en Section de Fonctionnement à 8 200 607.65 € et en Section d'Investissement à 1 615 252 € soit un total de 9 815 859.65 €.

Monsieur le Maire indique que la décision de voter le budget dans la première quinzaine de Février permet d'avoir un rythme en cohérence avec le fonctionnement d'une Collectivité.

Monsieur GRASSET explique que ce budget a été élaboré dans des conditions de contraintes définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Il remercie les services municipaux

de lui avoir communiqué les informations nécessaires et précises pour rédiger son intervention.

Monsieur GRASSET commente le graphique ci-dessous :



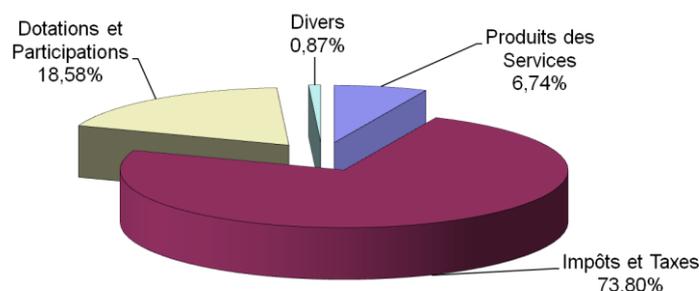
Dans la section de Fonctionnement, la plus grande partie des dépenses est constituée par les charges de Personnel (61.5 %), soit une légère augmentation par rapport à 2014 en raison du fait que d'autres postes de dépenses ont été minorés.

Dans le 2^e poste de dépenses, on retrouve les charges à caractère général, 22 %, (fluides et dépenses obligatoires).

Il détaille cette section de fonctionnement, laquelle se résume comme suit :

CHAPITRES	BUDGET 2015	% EVOLUTION BP 2015/REALISE 2014	OBSERVATIONS
011 Charges à caractère générales	1 794 928,00 €	-3,98%	Fluides + charges obligatoires
012 – Charges du personnel	4 856 384,00 €	0,99%	
014 – Atténuations de produits	74 395,00 €	18,01%	Loi SRU : 32 222 € FPIC : 42 173 €
022- Dépenses imprévues	32 604,56 €		Pas de réalisation budgétaire mais solde au 31/12/14 : 52 541.71 €
023 – Virement section d'investissement	412,64 €	-62 %	Pour mémoire : en 2014 : 512 737.75 €
042 – Opérations d'ordre de sections	106 200,00 €		Amortissements
65 – Autre charges de gestion	924 994,00 €	-2,97%	- Indemnités des élus -Contributions aux organismes de regroupements Subventions CCAS et Associations
66 – Charges financières	189,45 €	-3,60%	Intérêts des emprunts ICNE
67 – Charges exceptionnelles	500,00 €	-76,80%	Intérêts moratoires
	8 200 607.65 €	-0,60%	

Ces dépenses correspondent à des recettes détaillées dans les graphiques et tableaux ci-dessous.



CHAPITRES	BUDGET 2015	% EVOLUTION BP 2015/REALISE 2014	OBSERVATIONS
002 - Résultat de fonctionnement reporté	348 246,65 €	-49,25%	Pour mémoire en 2014 : 686 118,38 €
013 – Atténuations de charges	1 000,00 €		Remboursement sur les rémunérations du personnel
70 – Produits des services	529 450,00 €	-3,79%	Concessions cimetière, ALSH, périscolaire, restauration...
73 – Impôts et taxes	5 795 264,00 €	0,46%	Taxes habitation, foncières, dotation solidarité métropolitaine, droits de mutation...
74 – Dotations, subventions et participations	1 459 147,00 €	-12,43%	DGF, dotation de solidarité, dotations d'état, caisse d'allocations familiales
75 – Autres produits de gestion courante	65 000,00 €	-22,83%	Loyers (La poste, le logement de la Directrice de Prévert), remboursements divers
76 – Produits financiers	500,00 €	-0,61%	Parts sociales
77 – Produits exceptionnels	2 000,00 €	-93,11%	Mandats annulés
	8 200 607,65 €		

Monsieur GRASSET indique que pour 100 € de dépenses, la Commune consacre

- à l'Enfance et à l'éducation 29 €
- à la Petite Enfance 21 €
- au Sport et jeunesse 17 €
- et au Cadre de vie 18 €
- à la Culture 8 €
- aux Subventions aux Associations 4 €
- au Social 3 €

En contre partie, pour la même somme, les recettes proviennent

- des impôts et taxes 74 €
- des transferts de l'Etat 19 €
- des Produits des services 7 €
- des autres participations 1 €

En ce qui concerne la Section d'Investissement, de l'ordre de 1 615 252 €, Monsieur GRASSET précise qu'un quart de ce montant est consacré au remboursement des emprunts, le reste étant affecté aux travaux d'équipement.

Monsieur GRASSET ajoute que dans un premier temps, il faut satisfaire les engagements qui ont déjà été pris par l'ancienne municipalité et par la nouvelle majorité. Puis, il faut parer au plus pressé pour la remise en état du patrimoine communal. Il est également nécessaire d'améliorer les conditions de travail des Services et par la même la qualité du Service Public.

Il développe ensuite les dépenses d'investissement par chapitres :

CHAPITRES	CREDITS DE REPORT	BUDGET 2015	TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	OBSERVATIONS
001 - Solde d'exécution reporté		215 075,02 €	215 075,02 €	
020 - Dépenses imprévues		10 000,00 €	10 000,00 €	
16 - Emprunts capital		387 500,00 €	387 500,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	9 287,20 €		9 287,20 €	Progiciels mairie
204 - Subventions d'équipement	181 190,30 €	315 650,00 €	496 840,30 €	Travaux Av des Griffons, Av Austin Conte, enfouissement ligne tél Rue Pasteur
21 - Immobilisations corporelles	41 656,90 €	331 432,00 €	373 088,90 €	Travaux église, CTM, écoles, bâtiments...
23 - Constructions	27 352,38 €	96 108,84 €	123 461,22 €	Travaux Brignon, solde travaux école maternelle Pasteur
TOTAL DES DEPENSES	259 486,78 €	1 355 765,86 €	1 615 252,64 €	

Monsieur GRASSET énumère les principales opérations d'équipement pour 2015 :

En premier lieu, les travaux engagés à réaliser :

- MO BASSENS Travaux avenue des Griffons	330 850 €
- Fonds de concours travaux accessibilité à Favols	71 255 €
- Solde Travaux d'enfouissement réseaux avenue Conte/rue Victor Hugo	59 000 €
- Travaux de raccordement ERDF logements Maléna	27 000 €
- Travaux Château Brignon	96 432 €

Puis, dans les nouvelles dépenses :

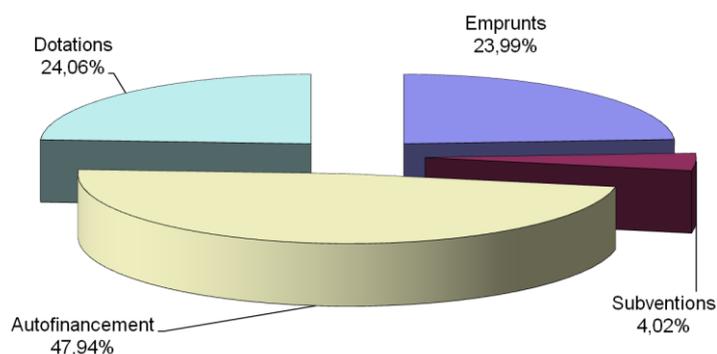
- Travaux de mise en conformité bâtiments communaux	144 000 €
-- MPE Travaux d'aménagement + matériels	40 116 €
--Travaux de réseaux	38 360 €
--Traitement curatif anti-termite + travaux aérauliques et toiture du centre culturel Favols	36 488 €
- Travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle Louis Pasteur	20 210 €
- Matériel et mobilier pour les écoles	18 473 €
- Travaux dans les écoles de Pasteur	16 822 €
- CTM remplacement porte métallique + petit équipement	16 143 €

Il cite aussi les travaux de la toiture et du paratonnerre de l'église.

En ce qui concerne les recettes, elles proviennent des emprunts, de différentes dotations ainsi que de l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement).

Le tableau ci-dessous détaille ces recettes d'investissement :

CHAPITRES	CREDITS DE REPORT	BUDGET 2015	TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	OBSERVATIONS
021 - Virement de la section de fonctionnement		198 412,64 €	198 412,64 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		106 200,00 €	106 200,00 €	Dotations aux amortissements
10 - Dotations, fonds divers et réserves		858 245,00 €	858 245,00 €	FCTVA, Taxe d'aménagement, reprise anticipée des résultats 2014
13 - Subventions d'investissement	4 895,00 €	60 000,00 €	64 895,00 €	Solde subv. Ecole Mat. Pasteur Remboursement DOMOFRANCE (Maléna) FDAEC
16 - Emprunts		387 500,00 €	387 500,00 €	
TOTAL DES DEPENSES	4 895,00 €	1 305 745,00 €	1 615 252,64 €	



Monsieur le Maire remercie Monsieur GRASSET pour son exposé et voudrait apporter quelques précisions. Il confirme la baisse du chapitre 11 supérieure à 10 %. Cette démarche sera poursuivie. En ce qui concerne le chapitre 12, il faut limiter son évolution afin d'accroître la capacité d'autofinancement de la Commune. En ce qui concerne les recettes, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales. Par ailleurs, il souhaite évoquer les travaux qui étaient déjà engagés avant son arrivée au sein de la Municipalité. L'avenue des Griffons, par exemple, où les trottoirs seront goudronnés du côté bassenais et en grave du côté carbonblanais. Il va entamer des discussions car il ne lui semble pas que cette situation soit possible. Il cite également le fonds de concours pour les travaux d'accessibilité à Favols. Il considère que ces travaux ne sont pas du tout adaptés. Au regard des investissements à prévoir pour mettre en conformité et en

état les bâtiments publics, il considère que le choix des élus pour envisager de nouvelles opérations d'équipement est assez restreint.

Monsieur BLANCHER a effectué avec Messieurs PINSTON et GRASSET des audits internes du patrimoine dans les écoles, la Maison de la Petite Enfance et l'ALSH et il confirme que ce patrimoine bâti est en très mauvais état. La sécurité n'est pas toujours optimale. Il faut rétablir la situation.

Monsieur PINEAU relève que le Conseil Municipal va voter le budget sans connaître le résultat de l'année écoulée, malgré certains éléments du compte administratif communiqués en Commission Ressources. Pour lui, le chapitre 11 est d'une relative complexité et mériterait d'être analysé ligne à ligne ainsi que tous les postes de rattachement. Il constate en effet que des économies ont été réalisées sur les dépenses de fonctionnement. Il s'interroge sur la dégradation qu'entraîne ces économies au regard du service rendu à la population. Il note la surveillance qui est faite sur les dépenses dans les écoles (suppression du bus scolaire pour se rendre au gymnase...). En ce qui concerne le chapitre 12, il s'interroge sur l'économie envisagée. Passera-t-elle par une précarisation du personnel, une limitation des évolutions de carrière, le régime indemnitaire ? Par ailleurs, selon Monsieur PINEAU, moins de services pour autant d'impôts est une augmentation déguisée. Il reconnaît que les challenges budgétaires sont assez sévères et difficiles à relever, quelles que soient les majorités en place au sein des Conseils Municipaux. Pour conclure, il souhaiterait savoir comment la Majorité va anticiper les contraintes imposées ?

Madame BECERRO indique qu'il faut absolument réaliser les travaux prévus en investissement afin de ne pas avoir d'excédent en fin d'année.

Monsieur le Maire lui fait savoir qu'un tableau de planification des travaux sera établi très rapidement par les Services afin de consommer le budget d'investissement prévu dans l'année.

Madame BECERRO s'interroge sur les travaux d'accessibilité et suggère de ne pas régler les travaux si ceux-ci ont été entachés de malfaçons.

Malheureusement, Monsieur le Maire lui indique que les travaux sont conformes à la règle ainsi qu'à la commande passée par l'ancienne Municipalité.

En ce qui concerne la baisse des subventions aux associations, Madame BECERRO se demande pourquoi les indemnités des élus ne sont pas revues également à la baisse.

Monsieur le Maire précise que les indemnités versées aux Elus leur permettent d'assumer leurs fonctions. Ainsi à CARBON-BLANC, un Adjoint perçoit environ 700 €/mois, lui-même perçoit en comptant son indemnité d'Elu métropolitain 2 850 €/mois, montant inférieur de 1 200 € par rapport au salaire qu'il percevait en activité. Par ailleurs, il fait remarquer que, depuis sa prise de fonction, les frais de missions ont énormément diminués (en 2012 : 1 716.50 €, en 2013 : 1 917.60 €, en 2014 : 180 €) et les frais de représentation du Maire ont complètement disparus (de 2008 à 2013 : 2 442.70 €, en 2014 : 0 €).

Madame BECERRO insiste sur le fait que pour elle une indemnité par définition est faite pour compenser une perte. Un élu qui, par ses fonctions, subi une perte de salaire doit recevoir une compensation financière, un retraité n'a pas de perte de salaire et ne devrait recevoir aucune compensation. En revanche, les frais afférant à sa fonction doivent être pris en charge par la Collectivité. Elle fait le parallèle avec les Présidents d'associations qui ont, tout de même, des responsabilités mais aucune compensation financière puisqu'ils sont bénévoles.

Monsieur le Maire ne partage pas du tout cet avis. Il évoque la responsabilité de la gestion d'une ville. Les associations qui disposent d'un budget équivalent à celui d'une Commune de la strate de Carbon-Blanc sont dirigées par un Directeur salarié. Pour sa part, il a fait le choix de se consacrer pleinement à la gestion municipale sans chercher à compenser sa perte de salaire par une présidence ou vice présidence d'un syndicat. Il souligne l'importance qu'il apporte à sa volonté de clarification quant à l'usage des indemnités perçues par les Elus.

Monsieur PEREZ-ROBA s'interroge quant à lui sur le coût prévu pour la vidéosurveillance (50 000 €) et préférerait la mise en place de moyens humains dans le cadre de la politique de prévention. Il est dérangé, et ce n'est pas la première fois, par l'ambiance belliqueuse qui règne sur cette séance. Il pense que cette situation est due à l'ordre du jour (vote du budget) et espère que les prochaines réunions se dérouleront dans un climat serein et plus constructif.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas l'habitude d'inscrire des recettes sans avoir de certitude. Ainsi, en ce qui la vidéosurveillance, un cahier des charges rédigé en partenariat avec les services de la gendarmerie sera présenté à la population mais aussi aux différents organismes qui subventionnent ces installations. A l'heure actuelle, le montant de cette aide financière n'est pas connu. Ce fonds menacé de disparition a été maintenu en raison des tragiques événements du mois de Janvier. Ainsi, Monsieur le Maire souhaite présenter ce projet cette année et ne pas prendre le risque d'assumer cette dépense à plus forte proportion en 2016.

Madame ELISSALDE indique que la vidéoprotection fait partie intégrante de la prévention. C'est un outil qui s'inscrit dans un certain nombre de mesures. Elle souligne le climat qui règne dans certains quartiers de la Commune où la délinquance se développe. Elle se dit soucieuse de la sécurité des carbonblanais. La prévention a ses limites et aura des difficultés à intervenir sur ces noyaux durs qui proviennent aussi d'autres Communes voisines. Il faut engager une réflexion à mener sur ces groupes qui se déplacent et commettent des actes violents de délinquance. Les élus des collectivités voisines sont également très sensibles à cette situation. Madame ELISSALDE propose de rencontrer les élus qui le souhaitent afin de leur présenter le programme de prévention et de sécurité qui s'inscrit dans le long terme. Elle insiste sur le travail de terrain qui, pour elle, est essentiel. Elle félicite l'engagement de la police municipale au quotidien ainsi que les relations établies avec la gendarmerie.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BLANCHER pour les audits, qui, certes n'ont pas la même valeur que des audits indépendants. Toutefois les fonctions professionnelles de Monsieur BLANCHER confèrent à ses observations une crédibilité en ce qui concerne l'état du patrimoine communal. Pour exemples, il cite les problèmes de chauffage à l'école élémentaire Barbou où les services se sont rendu compte qu'il n'y avait aucune isolation sur

ce bâtiment, les problèmes de VMC à l'école maternelle Prévert. Tous ces défauts qui ne datent pas de 2014 interpellent Monsieur le Maire notamment sur la sécurité des bâtiments et il s'interroge sur l'engagement de sa responsabilité en cas d'incident. Cette situation conforte sa décision de réfléchir à missionner un cabinet privé pour réaliser des audits sur l'ensemble du patrimoine communal.

Pour répondre à Monsieur PINEAU, Monsieur le Maire indique qu'il a souhaité voter le budget début février pour être au plus près de la réalité de la vie d'une Collectivité. Ainsi, dès demain les Services pourront commencer les travaux engagés. Il reconnaît la complexité du chapitre 11. En revanche, Monsieur le Maire indique que, pour la première fois, tous les responsables de services ont été impliqués dans les arbitrages du budget de fonctionnement. Ils ont tous individuellement fait part de leur point de vue et argumenté sur les choix budgétaires à effectuer. Par rapport à la dégradation des services rendus dans les écoles, Monsieur le Maire indique que des erreurs ont peut être été commises. Toutefois, elles ne sont pas dues au fait d'un contrôle intensif sur les dépenses. Ce sont des erreurs dues notamment à la mise en place de nouvelles procédures qui consistent aussi à garantir le meilleur usage de l'argent public mais en aucun cas dans le cadre des écoles cela a été un axe de la politique municipale. Il indique que les Directeurs d'école ont été invités à participer à une réunion pour aborder cette notion de budget. Il faut faire des choix en raison de contraintes budgétaires évidentes. En ce qui concerne le personnel, Monsieur le Maire affirme qu'il n'y a pas eu de « chasse aux sorcières » depuis son arrivée. Tous les agents ont été maintenus et il a pu garantir à certains d'entre eux une évolution ou un changement de service qu'ils n'avaient pas obtenu auparavant. Monsieur le Maire évoque également le recours à l'Association Intermédiaire pour pallier au remplacement des agents municipaux. Il est sensible aux situations des agents employés par cette Association. Pour preuve, l'un d'entre eux a été embauché à la Mairie. Mais, il ne souhaite pas que ces personnes croient que ce recrutement est systématique. Les finances publiques ne le permettent pas. Il pense qu'en prenant en compte les problèmes que rencontrent certains agents municipaux, il les incite à être mieux dans leur poste. Par ailleurs, il précise que ce n'est pas parce que l'effectif de la Commune n'augmente pas qu'il s'interdit de réfléchir à l'évolution d'un agent au sein des services. Ainsi, il a interpellé la Directrice Générale des Services afin de faire évoluer certains agents sur d'autres fonctions.

Monsieur le Maire partage l'avis de Monsieur PEREZ ROBA par rapport au ton qui règne au sein de ce conseil et espère qu'il n'y a aucun parallèle à faire avec les prochaines échéances électorales. Il espère qu'un climat serein reviendra au sein de cette instance.

Il procède au vote qui donne le résultat suivant :

- 7 voix CONTRE (Groupes d'opposition)
- 22 voix POUR

3. CONVENTION DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ – AVENANT

Monsieur BLANCHER indique que la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite MAPTAM, du 27 janvier 2014, instaure le transfert de plein droit, en lieu et place des communes membres, de certaines compétences dont la

compétence de concession de distribution publique d'électricité et de gaz à la Métropole, objet de la présente délibération.

De ce fait, pour la commune de CARBON-BLANC qui exerce directement le rôle de concédant auprès du concessionnaire de distribution de gaz à savoir REGAZ/GRDF, Bordeaux Métropole reprend, en lieu et place de la commune, les contrats de concessions passés par celle-ci.

Il convient que ce transfert s'effectue au moyen de la conclusion pour chaque concession d'avenants de transfert signés entre le concessionnaire, Bordeaux Métropole et la commune.

Il en va ainsi pour le contrat relatif à la distribution publique de gaz avec le concessionnaire REGAZ/GRDF.

Le présent avenant a pour objet de mettre en œuvre ce mécanisme de substitution et de transfert des contrats de concession sans apporter aucune autre modification audit contrat ; il n'a pas pour objet de régler les autres conséquences du transfert de compétences à la Métropole (charges, personnel, ...).

Aussi, Monsieur BLANCHER demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert ainsi que tout document relatif à ce dispositif.

Madame BECERRO au nom du groupe AGA indique qu'elle s'abstiendra sur ce point par manque de visibilité.

Monsieur le Maire partage le sentiment de Madame BECERRO mais indique qu'il s'agit d'un transfert de compétences dans le cadre d'une loi et que la Commune ne peut pas y déroger.

Sa proposition est adoptée par 27 Voix Pour, 2 Abstentions (Groupe AGA)

4. SAEM REGAZ - CESSION DE PARTS A BORDEAUX METROPOLE

Monsieur BERGERON indique que le capital de la société anonyme d'économie mixte Régaz-Bordeaux (« SAEM Régaz-Bordeaux ») est actuellement réparti entre quatre actionnaires principaux :

- La Ville de Bordeaux (51,22% du capital),
- Le fonds d'investissement InfraVia European Fund II contrôlé par OFI-Infravia (24% du capital),
- COGAC, filiale de l'entreprise GDF Suez (24% du capital), et
- Les collectivités locales associées (0,78% du capital).

Au regard des termes de l'article 71 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », la compétence « concession de distribution publique de gaz » est devenue une compétence obligatoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, transformée en Bordeaux Métropole, dès le 28 janvier 2015.

Cette prise de compétence de Bordeaux Métropole a un impact sur le futur actionariat de la SAEM Régaz-Bordeaux, la Métropole n'y étant pas représentée à ce jour.

Conformément à l'article L.1521-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« la commune actionnaire d'une société d'économie mixte locale dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence qu'elle a intégralement transférée à un établissement public de coopération intercommunale peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'elle cède à l'établissement public de coopération intercommunale plus des deux tiers des actions qu'elle détenait antérieurement au transfert de compétences »*.

Ce transfert de compétences des communes vers la Métropole oblige donc ses communes membres et actionnaires de la SAEM Régaz-Bordeaux à céder à l'établissement public à minima 2/3 des actions qu'elles possèdent.

En accord avec la Métropole, je vous propose que ce transfert de compétence s'accompagne de la cession de l'intégralité des parts détenues par la Ville de CARBON BLANC dans le capital de la SAEM Régaz-Bordeaux, à savoir 19 actions.

Dans ce contexte de projet de transaction, le cabinet KPMG Corporate Finance a été mandaté pour procéder à une évaluation des actions de la SAEM Régaz-Bordeaux. Plus précisément, la mission du cabinet a consisté à établir une fourchette de valeurs des actions de la SAEM Régaz-Bordeaux, pouvant servir de support à la détermination du prix.

Le rapport d'évaluation remis fait ressortir une valeur, de 100 % des actions de la SAEM Régaz-Bordeaux, comprise entre 188 et 220 M€, soit une valeur centrale de 203 M€. C'est cette valeur qui a été arrêtée conduisant à la valorisation de 1 068,50 € par action, soit 20 301,50 € pour CARBON-BLANC.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole procéderait au règlement des 20 301,50 € à la Ville au premier semestre 2015.

Enfin, conformément aux articles 15 a) et 15 b) des statuts de la SAEM Régaz-Bordeaux, il conviendra successivement d'informer les autres actionnaires du projet de cession dans le cadre de leur droit de préemption et de notifier le projet de cession à la Présidente du Conseil d'Administration de la SAEM en vue de l'agrément de Bordeaux Métropole en tant que nouvel actionnaire.

Aussi, Monsieur BERGERON demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession dans les conditions fixées dans la convention jointe en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à notifier le projet de cession à la Présidente du Conseil d'Administration de la SAEM Régaz-Bordeaux en vue de l'agrément de Bordeaux Métropole en tant que nouvel actionnaire et donner mandat au représentant de la Ville pour agréer ladite cession,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cession d'actions,
- prévoir la recette au budget de l'exercice en cours.

Madame BECERRO au nom du groupe AGA indique qu'elle s'abstiendra sur ce point par manque de visibilité.

Le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (groupe AGA) adopte les propositions de Monsieur BERGERON.

5. MARCHE ELECTRICITE – GROUPEMENT DE COMMANDES - SDEEG

Monsieur BERGERON indique que par courrier en date du 27 novembre dernier, le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) nous a informés de la disparition programmée des tarifs réglementés d'électricité au 1^{er} janvier 2016 pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA et de la nécessité de s'organiser pour répondre à cette évolution législative.

A défaut d'avoir entrepris les démarches nécessaires, la Commune risquait d'être confrontée à une caducité de ses contrats et, par voie de conséquence, à une rupture d'approvisionnement en électricité dès le 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, pour accompagner la Commune sur l'ensemble de ses comptages et sécuriser la procédure, le SDEEG engage un marché Électricité ayant pour objectif de basculer dans l'offre du Marché, en toute sérénité, avec des prestations de qualité.

Cette opération groupée concernera l'ensemble de points de comptage en électricité de la Commune.

Si cette démarche de mutualisation nous intéresse, il est nécessaire de faire part de notre adhésion à ce groupement de commandes comme il a été fait pour les prestations de gaz lors du Conseil Municipal du 26 juin 2014.

Aucun frais de participation ne sera exigé auprès des membres du groupement. Ces coûts seront répercutés directement sur le ou les fournisseurs du marché. Ainsi, par cette nouvelle organisation, les membres seront libérés de ce poids financier qui pouvait être un frein à l'adhésion à ce dispositif.

Aussi, Monsieur BERGERON demande au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement.
- D'autoriser le SDEEG à solliciter, en tant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenues les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Carbon-Blanc est partie prenante.

- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquent dont la commune de Carbon-Blanc est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Au nom du groupe AGA, Madame BECERRO indique qu'il faut rester vigilant quant au service rendu au-delà des offres qui peuvent paraître alléchantes.

Monsieur le Maire précise que le principe de ce groupement de commandes est de s'associer au sein de ce Syndicat pour optimiser le coût d'achat de cette énergie.

Les propositions de Monsieur BERGERON, mises aux voix, sont adoptées par 27 Voix POUR, 2 abstentions (Groupe AGA).

6. CHEMIN DE LA GARDETTE – DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE LORMONT

Monsieur BERGERON fait savoir au Conseil Municipal que les Communes de Carbon-Blanc et de Lormont ont prévu la réfection du Chemin de La Gardette.

Ce chemin étant mitoyen aux territoires des deux communes, il est souhaitable que cette opération s'effectue en étroite collaboration entre les deux collectivités.

Il s'agit de travaux de voirie consistant en l'apport de calcaire, la mise à niveau des regards de visites et de bouches à clés ainsi qu'en la pose d'un enduit bicouche.

L'estimation de ces travaux s'établit à 12 000 € TTC, soit 6 000 € à la charge de chaque Collectivité.

Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu qu'une seule collectivité assurera la maîtrise d'ouvrage.

La commune de Lormont a accepté de se voir confier la maîtrise d'ouvrage publique de cette opération.

A cet effet, il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Carbon-Blanc et la commune de Lormont qui fixera notamment la répartition des charges à parts égales comme visée ci-dessus.

Aussi, Monsieur BERGERON demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la Maîtrise d'ouvrage entre la commune de Lormont et la commune de Carbon-Blanc

Sa proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Avant d'aborder le point relatif au Château Brignon, Monsieur le Maire souhaiterait apporter des précisions à l'attention de Monsieur PINEAU concernant son intervention en début de séance sur les données présentées pour le vote du DOB. En matière de comptabilité publique, la capacité d'autofinancement brut est appelée excédent net. Les données comptables communiquées lors du débat d'orientation budgétaire étaient celles connues au 31 décembre 2014 alors que les écritures n'étaient pas soldées. Cet excédent s'élevait à 170 100 € (capacité de désendettement à 30 ans) alors qu'aujourd'hui, il s'élève à 238 206 € (capacité de désendettement à 22 ans).

7. FOCUS SUR LE CHATEAU BRIGNON

En premier lieu, Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'est trompé en indiquant que l'Association Passage à l'Art était subventionnée à hauteur de 37 000 €. En effet, le parcours BD estimé à 8 000 € était déjà inclus. Ainsi, la subvention allouée à l'Association Passage à l'Art s'élève donc à 30 000 €, auxquels tout de même il faut ajouter les fluides de l'association dans la structure (chauffage, électricité, eau...). Il n'accepte pas que des personnes qui n'ont jamais siégé au sein de cette instance qu'est le Conseil Municipal, puisse se permettre de remettre en cause, par le biais de la presse, les chiffres que lui-même a annoncés. Monsieur le Maire se demande d'où elles tiennent ces informations. Pour lui, il vaut mieux éviter de prendre des positions auprès d'une instance envers qui vous souhaitez établir un partenariat durable.

Il dresse ensuite le coût du Château Brignon :

De 2007 à 2013, les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 005 402 €, en 2014 à 216 986 € et en 2015 : 96 432 € auxquelles il faut ajouter une prévision de 700 000 € pour les travaux de la Maison de maître qu'il ne faut pas dissocier de cette opération. Le montant de l'investissement est donc de 3 318 820 € et avec les travaux de 2015, à 4 018 820 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, celles-ci s'élèvent pour la période de 2007 à 2013 à 739 896 € (dont il donne le détail), en 2014 à 159 426 € et en 2015, la prévision est de 93 841 €, soit au total 993 163 €.

Le coût total de cette opération est donc de 5 011 983 €

Bien sûr, Monsieur le Maire indique que cette opération a bénéficié de subventions ainsi que de quelques loyers pour un montant global de 591 210 €.

Au total, il confirme bien que cette opération à terme coûtera 4 500 000 € comme il avait annoncé précédemment.

Par ailleurs, il souligne la forme de légèreté sur le suivi du Personnel en poste au Brignon. Il n'a pas une vision claire sur l'organisation conventionnelle entre la Commune, l'agent et l'association Passage à l'Art. Il n'y a pas de convention de mise à disposition. Depuis son arrivée au sein de cette Municipalité, il a constaté que cet agent travaillait principalement pour l'Association et le festival des bulles en Hauts de Garonne. Il ne conteste pas du tout la qualité du travail fourni, toutefois il remarque que cette charge incombe encore à la Commune de CARBON-BLANC.

Madame THORE insiste sur le travail pédagogique en direction des enfants de CARBON-BLANC et des Communes voisines. Par ailleurs, elle indique qu'à la fin des travaux du Brignon, d'autres associations auraient été accueillies en ce lieu.

Monsieur le Maire note que sur 100 classes ayant participé au parcours BD, seulement 10 étaient de CARBON-BLANC.

Monsieur THOUVENIN indique que très peu d'enfants du Collège de CARBON-BLANC ont pu bénéficier de cet équipement. Par ailleurs, en raison de restrictions budgétaires, toutes ces actions culturelles sont revues à la baisse et feront appel à du bénévolat.

Madame THORE évoque également les expositions, les spectacles fréquentés par tous les Carbonblanais.

Un échange nourri se poursuit sur la participation des anciens élus à la Commission chargée du devenir du Brignon.

Monsieur GRASSET, élu de l'opposition à cette période-là, remarque que cette discussion est tout à fait symptomatique du malaise qui a existé et qui s'est amplifié au Brignon. Pour lui, il y a toujours eu une confusion avec les activités de l'Association et celles de la Commune. Il rappelle que la Commune a acheté le Château Brignon pour que celui-ci échappe aux promoteurs sans pour autant savoir ce qu'elle allait en faire. Ensuite, il a été décidé d'en faire un espace réservé à la bande dessinée. Des contacts sont pris et l'Association Passage à l'Art intervient avec ses compétences. En ce qui concerne les subventions de fonctionnement, il remarque que les communes ont respecté leurs engagements. Selon lui, il n'en est pas de même pour les autres partenaires. Il rappelle qu'à chaque fois que le Brignon était évoqué en Conseil Municipal, il a toujours insisté sur le fait que la Commune devait avoir les ressources financières nécessaires pour assumer ce projet et que celui-ci était trop ambitieux à son échelle. Aujourd'hui, ces conditions financières ne sont plus réunies.

Madame THORE s'interroge sur les subventions d'investissement. Monsieur le Maire lui précise que le projet n'étant pas arrivé à son terme, les subventions sont bloquées. Il l'invite cependant à solliciter des partenaires afin d'obtenir un soutien.

Madame THORE affirme que ni le Conseil Général, ni le Conseil Régional ne s'étaient engagés à soutenir cette opération en fonctionnement. Ce n'est pas de la compétence de ces instances.

Pour Madame BECERRO, l'investissement de la Commune et des fonds publics est disproportionné au regard de la taille de la Commune. Elle ne remet pas en cause la qualité du parcours BD mais elle constate que les autres activités proposées n'ont pas été assez attractives et n'ont attirées que peu de public.

Monsieur le Maire indique qu'en effet les sommes investies pour cette opération auraient pu être utilisées pour la remise en état d'autres installations (foyer, gymnase...) qui sont fréquentées au quotidien par les carbonblanais.

Monsieur PEREZ-ROBA quant à lui souhaite qu'à l'avenir si un projet de cette envergure est envisagé, la population soit consultée.

Monsieur le Maire lui précise que cette démarche a été faite sur d'autres projets (aménagement de la rue Blanqui) et qu'il tient à la maintenir.

En conclusion, Monsieur le Maire indique qu'il tenait à ce que cet éclairage soit apporté sur le Château Brignon qui fera l'objet d'un article dans le prochain magazine municipal dans le cadre de la présentation du budget de la Commune.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention et lève la séance à 22 heures 20.